

## INVITATION PRESSE

### **TERRITOIRE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF DU DOUBS – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU DOUBS ET LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'INVESTISSEMENT**

**MERCREDI 20 JUILLET 2022 À 10 H – RECTORAT BESANÇON**

**Nathalie Albert-Moretti, Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté et de l'académie de Besançon, Chancelière des universités, Christine Bouquin, Présidente du Conseil départemental du Doubs, et Christophe Genter, Chef du département de la cohésion sociale et territoriale de la Banque des Territoires, signeront, mercredi 20 juillet, à 10 h, au rectorat de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, la convention de financement du Territoire numérique éducatif du Doubs.**

Le Doubs fait partie des dix départements sélectionnés en 2021 pour déployer le projet de Territoires numériques éducatifs (TNE) porté par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et le Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI) au niveau national. Le dispositif « Territoires numériques éducatifs » répond aux impératifs de la continuité pédagogique, de réduction de la fracture numérique et d'accélération de la transformation numérique de l'École.

Après une phase de diagnostic, la région académique Bourgogne-Franche-Comté a impulsé la co-construction du TNE afin de répondre aux besoins des bénéficiaires – élèves, parents, équipes pédagogiques et éducatives, collectivités – et assurera le suivi et l'évaluation du dispositif.

Dans le cadre de France 2030, le Département du Doubs bénéficiera d'un financement de plus de 7 millions d'euros sur une période triennale (sur le principe d'un cofinancement État-collectivités). Cette dotation va assurer l'atteinte d'un socle minimal d'équipement pour les écoles, l'équipement des établissements pour l'enseignement hybride, la formation de l'ensemble des professeurs concernés, l'accompagnement des parents volontaires à l'usage et à la pratique du numérique, l'équipement d'élèves de classes élémentaires en situation de fracture numérique, et la mise à disposition des enseignants d'une offre de ressources libres de droit.

**Vous êtes cordialement invité à la présentation du TNE du Doubs et à la signature de la convention.**

Adresse : Rectorat de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, 10 rue de la Convention  
25000 Besançon – Salle du conseil